



DELIBERATION N°20140093 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 17 juin 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 23 h), adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; M. Alexandre CIGNA ; Mme GUICHARD Marie-Françoise (jusqu'à 23 h) ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTES REPRESENTÉES :

- Mme DUTRUC Marie-Christiane qui donne pouvoir à Mme CHAPARD Catherine.
- Mme GUICHARD Marie-Françoise qui donne pouvoir à Mme BERNALIER Juliette (à partir de 23 h).
- Mme FRATTA Antoinette qui donne pouvoir à Mme GALLAND Michelle.

ABSENTE :

- Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 23 h).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA

-----oooOooo-----

O B J E T :

CULTURE - CONVENTION DE RESIDENCE ARTISTIQUE AVEC LA COMPAGNIE RESONANCE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140624-dl20140093-DE

Séance du 24/06/2014 - Délibération n° 20140093

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2014

H.R.

MME CALACIURA STEPHANIE EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de ses activités de création de compagnie de danse professionnelle, la Compagnie Résonance sollicite la Ville pour la réalisation d'une résidence artistique lui permettant de créer un nouveau spectacle.

Cette résidence se déroulera du 1er au 13 septembre 2014 à la salle Aristide Briand.

En lien avec son travail de création et son univers artistique, la Compagnie proposera à l'issue de cette résidence, plusieurs représentations, restituant son travail, à l'attention du public saint-chamonais.

La Ville de Saint-Chamond s'engage à :

- mettre à disposition gracieusement la salle Aristide Briand aux dates mentionnées ci-dessus pour un avantage en nature estimé à 4 950 € ;
- mise à disposition des moyens techniques (son et lumière) de la salle et en assurer l'accueil technique par du personnel municipal pour un avantage en nature estimé à 2 805 €.

La Compagnie Résonance s'engage à :

- prendre en charge les frais artistiques liés à la résidence (salaires, hébergement, défraiements...)
- prendre en charge les frais de gardiennage de la salle lors des représentations (selon le contrat de location)
- donner 4 représentations lors de la deuxième semaine à l'attention du public saint-chamonais.

Afin de formaliser l'accompagnement de la Ville pour cette résidence artistique, il est proposé de signer une convention avec la Compagnie Résonance.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention à intervenir avec la Compagnie Résonance, relative à la résidence artistique de l'association, ce du 1^{er} au 13 septembre 2014 salle Aristide Briand,
- **d'approuver** l'octroi de la gratuité de la salle Aristide Briand au bénéfice de cette dernière dans les conditions décrites dans ladite convention,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à signer le document correspond.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 26 juin 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD